



COFINANCÉ PAR  
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage  
en Bretagne /



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Compte-rendu du Comité de Pilotage

## Document d'Objectif - Îles Houat-Hoedic

Conservatoire du Littoral et Natura2000

Analyses Risques Pêches Habitats

&

Bilan 2023-2024

Houat - le 15 octobre 2024



Ordre du jour du CoPil:

- **Introduction**
- **Présentation des Analyses Risques Pêches Habitats**
- **Bilan 2023-2024**
  - Axe 1 - Connaissances
  - Axe 2 - Gestion
  - Axe 3 - Communication
- **Questions diverses :**
  - Point APPB
  - Bilan des contrôles sur l'environnement marin
  - Évaluations d'incidences Natura2000
- **Conclusion**

# Compte-rendu du Comité de Pilotage

## DocOb - Îles Houat-Hoedic Conservatoire du Littoral et Natura2000

Houat - le 15 octobre 2024

### Présents :

CHEVALIER Jean-Michel  
Préfecture maritime de l'Atlantique

LEDARD Michel DREAL Bretagne

MANGAN Eamon DRIM NAMO

GUYON Christelle DIRM NAMO

ELY Alexandre DIRM NAMO

LE MENTEC Arnaud DDTM/SML56

DELATOCHE Typhaine DDTM56

CASABONNET Hugues OFB

AUGE Bertrand OFB

SEGALEN Nadine  
Conseil Départemental du Morbihan

LE FUR Philippe Commune de Houat

CHIFFOLEAU Jean-Luc Commune de Hoedic

LECERF Sophie CRPMEM Bretagne

HAZEVIS Gilles CRPMEM Bretagne

BOULLARD Roxanne COREPEM

PETIT Marie CDPMEM

BASK Stéphane  
Fédération départementale des chasseurs du Morbihan

GUILLON VERNE Bruno  
Compagnie des ports du Morbihan

ANTOINE Virgine Bretagne Vivante

MOISDON Emilie AGFHE

BUTTIN Pierre Association Melvan

LE VIAVANT BAY-NOUAILHAT Anne  
Natura2000-OFB

GARNIER Laurent  
Natura2000-Commune de Houat

RAFFRAY Morgan CACEM

### Excusés :

BESSY Florence Sous-préfecture de Lorient

LE CABELLEC Hélène Sous-préfecture de Lorient

BERTHELOT Pierre-Jean DREAL Bretagne  
Le représentant du CZM Atlantique

BOUTEILLER Yolaine DDTM 56  
Le représentant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

LEONE Sébastien OFB SD56

ROBIN Franck OFB SD56

BLOT-ROUGEAUX Camille  
Conservatoire du littoral

CHESNAIS-GIRARD Loïg  
Conseil régional de Bretagne

ROUAULT Cyril Conseil régional de Bretagne

PIERRE Gérard  
Conseil départemental du Morbihan  
Le représentant de l'Association communale de  
chasse agréée de Houat

Le représentant de l'Association communale de  
chasse agréée d'Hoedic

LEICHER Marine Bretagne Vivante

LAURENT Elise  
Conservatoire botanique national de Brest

LECAPLAIN Benoît GREZIA

COURANT Charlotte  
Association des îles du Ponant

VAN CANNEYT Olivier Observatoire Pelagis

Le représentant de l'Association Blue Fish

Îles Houat-Hoedic



COFINANÇÉ PAR

UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage  
en Bretagne



## Introduction (Diapos 1 à 12)

**Jean-Luc Chiffolleau**, Maire d'Hoedic et Président du CoPil, introduit la séance en rappelant que c'est la première réunion depuis la validation du DocOb en janvier 2023. Il rappelle l'importance inestimable de l'environnement insulaire pour les habitants des deux îles, notamment comme ressource essentielle au développement futur de l'archipel.

Il informe l'assemblée de l'arrivée des deux chargés de mission, pour la partie terrestre et la partie maritime. Il remercie les nombreux participants présents, ce qui souligne à ses yeux l'intérêt porté à Houat et Hoedic.

**Laurent Garnier** (Commune de Houat) et **Anne Le Viavant Bay-Nouailhat** (OFB), chargés de mission Natura2000, présentent le site et ses principaux enjeux environnementaux, patrimoniaux et socio-économiques. Ils rappellent que le CoPil a validé le DocOb en janvier 2023 et qu'ils ont été recrutés respectivement en septembre 2023 pour la partie terrestre et février 2024 pour la partie maritime. **Ils travaillent en collaboration avec les gardes du Conservatoire du Littoral (Émilie Moison et Pierre Godefroy) à l'animation du DocOb.**

**Typhaine Delatouche** (DDTM 56) remercie les élus des communes de Houat et d'Hoedic pour leur implication dans la mise en œuvre du programme Natura2000 et notamment à travers le recrutement du chargé de mission et la présidence du comité de pilotage. Cet investissement permet une mise en œuvre d'actions adaptées au contexte local des îles au plus près des habitants.

## Analyses des Risques Pêche « Habitats » (Diapos 13 à 37)

### Présentation

**Sophie Lecerf** (CRPMEM Bretagne) et **Hugues Casabonnet** (OFB) présentent le contexte de réalisation des ARP Habitats, la méthode utilisée et les risques identifiés qui nécessitent des mesures pour réduire les pressions sur les habitats présents sur le site.

Sur le site Natura2000 « Iles Houat-Hoedic », les métiers concernés sont le chalut de fond, la drague à coquilles Saint-Jacques (CSJ), la drague à bivalves, les arts dormants (mouillage des filets, casiers, nasses, palangres) et la pêche à pied du pouce-pied. Pour cette année, l'analyse à l'échelle d'un secteur plus large englobant Groix, Belle-Île, Quiberon et l'Archipel de Houat et Hoedic est en cours. Des mesures pourront donc être prises ultérieurement en fonction des résultats.

**Jean-Michel Chevalier**, Administrateur Général des Affaires Maritimes (AGAM), rappelle les étapes de la discussion et la nécessité d'arbitrer les points de divergence entre les propositions de l'OFB et celles du CRPMEM Bretagne concernant les niveaux de risque et/ou les mesures.

Îles Houat-Hoedic



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage  
en Bretagne



L'arbitrage porte sur cinq points :

1. La catégorie de gréement (lourd vs léger) à retenir pour le chalut de fond
2. Les risques/mesures pour le chalut de fond
3. Les risques/mesures pour la drague à CSJ
4. Les risques/mesures pour la drague à bivalves
5. Les risques/mesures pour les arts dormants

Pour chaque point à arbitrer, les propositions de l'OFB (**H. Casabonnet**), du CRPMEM (**S. Lecerf**), suivies des décisions d'arbitrage prises par la Préfecture maritime (**JM. Chevalier**) et leur traduction réglementaire par les services de la DIRM NAMO (**E. Mangan**) sont tour à tour présentées au COPIL.

## Arbitrages

- Catégorie des chaluts de fond : pas de distinction lourd/léger. La présence de chaluts lourds ne pouvant être exclue, tous les chaluts de fond sont considérés en catégorie lourd.
- Pour les chaluts de fond, les dragues à coquille St Jacques et bivalves : pas d'intégration au titre du code de l'environnement de l'interdiction de chaluter/draguer dans la zone de câbles.
- **Chalut de fond** :
  - Pas de modulation à la baisse du risque chalut/récifs circalittoraux.
  - Interdiction du chalut sur 3 secteurs récifs : Chaussée de Béniguet ; Pot de Fer (SO Houat) ; Basse des Cardinaux (SE Hoedic).
  - Interdiction du chalut sur le secteur Nord de Houat (herbier sur maërl).
  - Pas de mesure proposée pour les risques sur les vasières infralittorales.
  - Traduction réglementaire : **Eamon Mangan** indique que ces mesures feront l'objet d'un arrêté préfectoral régional signé par délégation par la DIRM NAMO. Pour plus de cohérence et de lisibilité, l'arrêté de 2004 sera fusionné dans le nouvel arrêté. En tenant compte des anciennes et nouvelles interdictions, 58% de la partie marine du site Natura2000 seront interdits au chalut de fond.
- **Drague à coquilles Saint-Jacques et drague à bivalves** :
  - Interdiction générale des dragues à CSJ et à bivalves dans les herbiers (Sud/Sud-Est de Houat ; Nord de Houat).
  - Maintien « hors gisement » du secteur Sud-Est de Hoedic (maërl).
  - Interdiction de la drague à CSJ sur 3 secteurs : Chaussée de Béniguet, Pot de Fer, Basse des Cardinaux.
  - Division de la zone B6 en B6 large et B8 côtier (limitation 7h30 par navire, pas de contingentement). **Eamon Mangan** souligne que cette nouvelle zone nécessite une mise sous surveillance particulière. Il indique également que l'effort de pêche de cette zone (nombre de navires et temps de pêche) sera présenté à chaque CoPil.
  - Traduction réglementaire : la délibération « drague à coquilles Saint-Jacques Auray/Vannes » a été adoptée par le CRPMEM le 25/09/24 et approuvée par arrêté du préfet de

Îles Houat-Hoedic



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage  
en Bretagne



région n° R53-2024-09-26-00003 du 26/09/24 (publication au RAA du 27/09/24). La délibération « coquillages (hors CSJ) » secteur Auray/Vannes est en projet.

- **Arts dormants** (palangre, filets, casiers) :
  - Interdiction de pratique sur le secteur d'herbier sur maërl.
  - Mise en place d'une expérimentation sur un banc de maërl (à définir par l'OFB et le CRPMEM).
  - Association de la pêche professionnelle aux discussions en cours (herbiers/pêche plaisance).
- **Synthèse des mesures** :
  - La DIRM NAMO (**E. Mangan**) présente la carte de synthèse de toutes les mesures présentées et souligne que c'est le rôle de la DIRM de veiller à ce que les mesures soient respectées et des consignes de contrôle ont été données dans ce sens.
  - La DML/SML (**A. Le Mentec**) ne dispose pas elle-même de moyens de contrôle suffisants. Les demandes de contrôle sont remontées au CACEM ou directement au CNSP, afin d'orienter les contrôles et de disposer des moyens (PAM, ULAM, avions ...). Il est nécessaire de faire respecter les actes réglementaires. Cette année 10 contrôles ont été menés. L'AGAM souligne que les affaires maritimes procèdent à une surveillance aérienne et que ces moyens peuvent être sollicités sur demande de la DML/SML. Des priorités de contrôle ont été données sur les sites de Houat et Hoedic. À charge ensuite au CNSP de se mettre en lien avec le CACEM pour le rapportage.

**Jean-Michel Chevalier** précise que le rapport final des mesures ARP habitats sera annexé au DocOb. L'ensemble fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral d'approbation.

## Questions

**Stéphane Bask** (Fédération départementale des chasseurs du Morbihan) demande si l'état de conservation des habitats est intégré dans la cartographie présentée et utilisée pour l'ARP.

**Hugues Casabonnet** mentionne que c'est la cartographie Cartham datant de 2012 qui a été utilisée. Des appréciations de l'état de conservation ont été fournis dans cette étude. Pour autant, l'évaluation de l'état de conservation n'est pas précise ni bien déterminée sur ce site (pas de données historiques). Néanmoins l'objectif d'amélioration de l'état de conservation est bien identifié par le DocOb et doit être rendu opérationnel avec la réduction des risques identifiés.

**Philippe Le Fur** concède que l'arbitrage présente des avancées. Il s'interroge cependant sur le fait qu'un seul secteur restreint soit mis « sous cloche » pour les arts traînants et que la zone d'herbiers soit une zone de protection « a minima » avec une superficie relativement limitée. Il demande si les professionnels houatais qui pratiquent les arts dormants ont été consultés par rapport à l'interdiction sur le faciès maërl/herbier. Le CRPMEM répond qu'il représente l'ensemble des pros et a consulté autant que possible ses adhérents. Mais le CRPMEM n'avait proposé aucune mesure pour ce cas. Il conviendra donc de les informer.

**Jean-Michel Chevalier** précise que ce n'est pas un arbitrage minimum au regard des enjeux majeurs sur le site que sont les habitats de récifs. L'arbitrage de la préfecture maritime est une forme de compromis nécessaire à l'issue des réunions de concertation.

Îles Houat-Hoedic



**Eamon Mangan** précise que la réglementation existante, ainsi que les nouvelles mesures prises, ne seront efficaces que si elles sont appliquées. D'où l'importance de la diffusion de l'information aux professionnels et du renforcement du dispositif de contrôle.

**Arnaud Le Mentec** ajoute que c'est le centre national de surveillance des pêches qui assure la coordination des moyens nautiques et aériens de l'ensemble des administrations engagées dans une mission de surveillance des pêches (unités de la direction des Affaires maritimes, de la Gendarmerie maritime, de la Marine nationale, de la Douane et de la Gendarmerie départementale). Tandis que le Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM) met en place une coordination de la surveillance et du contrôle des activités susceptibles d'impacter l'environnement marin.

**Virginie Antoine** demande des précisions sur les mesures prises pour la grande vasière. **Jean-Michel Chevalier** indique qu'aucune mesure n'a été prise sur les vasières. **Michel Ledard** rappelle que la désignation du site Natura2000 a été justifiée par les enjeux « récifs », « bancs de maërl » et « herbiers ». De plus si les vasières sont bien des habitats d'intérêt communautaire, la grande vasière du Mor Braz n'est pas incluse dans le site Natura2000.

Suite à la présentation de l'arbitrage, aucune observation n'étant exprimée, **Jean-Michel Chevalier** déclare que **l'Analyse des Risques Pêche « habitats » est validée.**

## Bilan 2023-2024 (diapos 38-52)

Les chargés de mission Natura2000 présentent les actions réalisées sur le site, par les agents Natura2000 et Conservatoire du Littoral, dans les domaines de la connaissance, de la gestion et de la communication/sensibilisation. Pour chaque axe, deux actions sont mises en lumière, puis les actions fortes envisagées pour le site sont exposées (cf diapos).

### Axe 1 Connaissance

- Stage de recensement des données naturalistes avec comme objectifs de faire un point sur les jeux de données existants et d'identifier les manques de données qu'ils soient géographiques ou taxonomiques. Ces données sont importantes pour la gestion du site. L'état zéro ainsi réalisé permettra d'avancer sur les données récoltées et les protocoles à mettre en oeuvre.
- Actualisation de la cartographie des habitats de l'estran : la cartographie CARTHAM utilisée lors de la rédaction du Docob est ancienne et montrait des manques et des incohérences dans la répartition des habitats terrestres et marins, il était donc nécessaire de l'actualiser. Une réunion de restitution sera organisée début 2025 pour présenter cette nouvelle cartographie qui servira de base pour les discussions autour de la gestion des mouillages et zones de baignade.

### Axe 2 Gestion

- Le premier Contrat Natura2000 du site a été mis en oeuvre pour accompagner la rénovation et la création de parcs à moutons à Hoedic. L'élevage extensif permet l'entretien de nombreuses parcelles afin de les maintenir ouvertes. Ceci a pour objectif de

Îles Houat-Hoedic



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage  
en Bretagne





conserver une faune et une flore particulière notamment sur plusieurs parcelles qui contiennent des Habitats d'Intérêt Communautaire.

- ▀ Balisage de moindre impact de la zone de baignade sur la grande plage (Houat) : l'objectif de ce projet était de remplacer le système de balisage utilisé (système de corps-morts et chaîne) par un dispositif de moindre impact afin de préserver l'herbier de zostère présent à ce niveau. Un ancrage à vis avec un codage et une bouée intermédiaire évitant le ragage a été mis en place cet été.

### Axe 3 Communication

- ▀ Mise en place d'outils d'information dématérialisée : actualisation du site internet et création de pages sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook)
- ▀ Accompagnement de formations, BTS GPN et Master II notamment qui viennent faire du terrain sur l'archipel et sont accompagnés par Natura2000 et le Conservatoire du Littoral.

**Philippe Le Fur** précise, dans les actions de gestion à venir, que la dératisation de Houat et des îlots à proximité sera réalisée cet hiver.

**Pierre Buttin** mentionne que l'association Melvan est un élément fort de la connaissance et de la communication sur les patrimoines naturels et culturels de l'archipel qui participe à la communication du site Natura2000.

**Virginie Antoine** apporte des précisions sur les actions de Bretagne Vivante : suivis des sites de nidification, communication et sensibilisation autour des îlots, mission de l'observatoire des changements de l'estran.

**Stéphane Bask** demande s'il y a eu un bilan des effets sur la faune de la dératisation à Hoedic car les comptages menés par la fédération de chasse du Morbihan ont montré une augmentation de la population de lapins. Pour le faisan, le comptage se déroulera au printemps.

**Pierre Buttin** répond qu'il n'y a pas eu d'état zéro et que le bilan ne peut par conséquent être fait. En revanche **Laurent Garnier** précise que, sur Houat, un état zéro a été réalisé par Bretagne Vivante avant le programme de dératisation prévu pour cet hiver.

## Questions diverses

APPB îlots du Morbihan : l'arrêté est ancien (1982), regroupe plusieurs îlots du Morbihan dont 8 îlots dans l'archipel de Houat et Hoedic et ses dispositions restent très vagues et insuffisantes pour préserver les enjeux. Afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux (flore, oiseaux, mammifères marins) et à différentes saisons, il est nécessaire de réviser l'APPB. La DDTM propose une feuille de route pour faire émerger des propositions, secteur par secteur, et en concertation avec les acteurs locaux. L'île aux Chevaux, protégée par un arrêté municipal pourrait être le premier site sur lequel faire des propositions.

**Typhaine Delatouche** signale par ailleurs qu'elle dispose d'un budget panneau APPB pour remplacer une partie des panneaux vieillissant sur l'archipel.

**Morgan Raffray** présente le rôle du Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM). Il assure une coordination des contrôles, reçoit des signalements d'infractions et centralise toutes les informations fournies par les unités de contrôles du département. Il établit le

Îles Houat-Hoedic



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage  
en Bretagne



bilan 2023 et 2024 (arrêté au 14 octobre) des surveillances et contrôles réalisés. Lorsqu'une nouvelle réglementation est prise l'ensemble des unités de contrôle est invité à augmenter le nombre de contrôle dans cette zone avec une importante de phase de porter à connaissance de la réglementation. Ainsi, à titre d'exemple, les contrôles ont été renforcés, en 2024, dans la nouvelle zone réglementée en Arrêté de Protection de Biotope autour de l'île Dumet. Il a été constaté en 2024 une réorganisation de l'utilisation de l'espace par les oiseaux marins nicheurs ainsi qu'un très bon taux de reproduction, à suivre dans les années à venir.

Présentation des évaluations d'incidences Natura 2000. **Typhaine Delatouche** expose la démarche des évaluations d'incidences sur les sites Natura2000, les projets concernés, la procédure de demande et d'instruction. Dans ce cadre, un focus sur les feux d'artifice, leurs incidences et les moyens de les réduire est présenté.

## Conclusion

**Jean-Luc Chiffolleau** remercie tous les intervenants pour la qualité de leurs interventions. Il se félicite de la dynamique enclenchée par Natura2000 sur l'archipel et souhaite qu'elle se poursuive grâce à l'implication de tous et au travail des deux animateurs.

**Philippe Le Fur** conclut la réunion en invitant les participants au déjeuner.

**Laurent Garnier** rappelle qu'ensuite une visite est prévue vers la grande plage de Houat et la pointe du Tal, avant le retour vers le bateau.

Co-rédaction du compte-rendu : Anne Le Viavant Bay-Nouailhat  
Typhaine Delatouche  
Laurent Garnier

[houat-hoedic.n2000.fr](http://houat-hoedic.n2000.fr)



[linkedin.com/company/natura2000-houat-hoedic/](https://linkedin.com/company/natura2000-houat-hoedic/)



[facebook.com/n2000.Houat.Hoedic/](https://facebook.com/n2000.Houat.Hoedic/)



[instagram.com/n2000.Houat.Hoedic/](https://instagram.com/n2000.Houat.Hoedic/)



Laurent Garnier  
Animation du site Natura2000  
Îles Houat-Hoedic  
Le Bourg - 56170 Hoedic  
Tel. Mairie de Houat : 02 97 30 68 04  
Tel. Mairie d'Hoedic : 02 97 52 48 88  
[n2000.houat-hoedic@mairie-hoedic.fr](mailto:n2000.houat-hoedic@mairie-hoedic.fr)

Natura2000 - La nature de l'Europe pour vous. Ce site fait partie du réseau européen Natura 2000. Il a été désigné parce qu'il abrite certaines des espèces et des habitats les plus menacés d'Europe. Les 27 pays de l'UE travaillent ensemble par le biais du réseau Natura 2000 pour sauvegarder le patrimoine naturel riche et diversifié de l'Europe au profit de tous.

Îles Houat-Hoedic



COFINANÇÉ PAR

UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage / en Bretagne

